

Proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

En juin 2010, la Ville de Genève et l'Etat ont pris plusieurs engagements à l'égard du Genève-Servette Hockey Club SA (ci-après GSHC) et de l'association Genève Futur Hockey, en proie à de très sérieuses difficultés financières. Pour mémoire, nous vous récapitulons, ci-dessous, les termes de l'accord conclu le 16 juin 2010 entre les parties susmentionnées.

Engagements de l'Etat

- Octroi d'une aide directe de l'Etat au GSHC, prélevée sur le compte du Sport-Toto, d'un montant de 1,6 million de francs, pour pallier les insuffisances de l'infrastructure et rembourser les investissements consentis par le club concernant la patinoire.
- Inscription, au projet de budget 2011 de l'Etat, d'une subvention annuelle de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Engagements de la Ville

- Octroi d'une subvention extraordinaire de la Ville à l'association Genève Futur Hockey de 750 000 francs en 2010 pour rembourser au GSHC une partie des investissements initiaux consentis pour le lancement du projet de Genève Futur Hockey.
- Inscription au projet de budget 2011 de la Ville d'une subvention annuelle ordinaire de 500 000 francs en faveur de Genève Futur Hockey.
- Inscription au projet de budget 2011 de la Ville d'une subvention extraordinaire de 500 000 francs en faveur de Genève Futur Hockey.
- Démarches de la Ville auprès du Fonds intercommunal pour obtenir un montant de 550 000 francs dans le même objectif.
- Octroi par la Ville au GSHC de la gratuité de l'usage de la patinoire des Vernets pour les saisons 2009-2010 et 2010-2011 pour une valeur annuelle de 310 000 francs.
- Dépôt par la Ville d'un crédit d'étude de 878 000 francs pour examiner la construction de «sky boxes» sur la tribune principale de la patinoire.

- Examen d'autres mesures constructives, à court terme, pour améliorer qualitativement les capacités d'accueil de la patinoire (loges et sièges sous les loges, vestiaires, séparation entre zone des fans adverses et zone VIP, etc.).

Groupe de travail conjoint «nouvelle patinoire»

- Lancement d'une étude des besoins en surfaces de glace, tous usages confondus, pilotée par la Ville de Genève en collaboration avec l'Etat.
- Lancement d'un groupe de travail en vue de construire une nouvelle patinoire, prioritairement sur le site des Vernets.

A ce jour, la Ville de Genève a scrupuleusement suivi la feuille de route qui découlait de ces engagements. Vous trouverez ci-dessous un état des lieux détaillé de la situation.

Versement de 750 000 francs, via un crédit extraordinaire, à l'association Genève Futur Hockey

Cette somme a fait l'objet d'une proposition du Conseil administratif (PR-798) qui a été adoptée par le Conseil municipal du 29 juin 2010. L'argent a été versé le 31 mars 2011. En effet, la Ville avait soumis sa libération à trois conditions:

- la séparation comptable club/association. Selon le rapport de révision des comptes, produit le 15 décembre 2010 par la fiduciaire Edmond Favre, cette condition est remplie;
- la signature par le club d'une convention pluriannuelle réglant l'utilisation de la patinoire des Vernets. Cette convention a été signée le 13 décembre 2010 par M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, ainsi que par MM. Hugh Quennec et Chris McSorley, respectivement président et administrateur du GSHC;
- la production par Genève Futur Hockey d'un *business plan*. Le Conseil administratif a jugé, le 23 mars 2011, que le document satisfaisait à ses exigences.

Promesse de solliciter le Fonds intercommunal afin de lui faire débloquer 550 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey

La Ville de Genève a sollicité l'Association des communes genevoises (ACG), le 31 mars 2011. Sur la base d'un préavis favorable de l'assemblée générale de l'ACG, le Fonds intercommunal a décidé, le 18 mai 2011, d'accorder une subvention unique de 550 000 francs à la Ville de Genève. Cette dernière sera chargée de transférer cet argent à Genève Futur Hockey.

Le Fonds intercommunal ne libérera cette subvention qu'à l'issue du délai à disposition des conseils municipaux des 45 communes pour opposer leur veto à la décision de l'ACG. Compte tenu des fêtes estivales, cette échéance est fixée au 6 septembre 2011.

En outre, le Fonds intercommunal précise qu'il ne versera cette somme qu'à deux conditions supplémentaires: que la Ville de Genève ait libéré les montants promis dans l'accord du 16 juin 2010, et que le Genève-Servette Hockey Club ait obtenu sa licence en ligue nationale A pour la saison 2011-2012.

Accord pour transformer les coûts de location de la patinoire des Vernets pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 en subvention en nature pour le club

La gratuité a été accordée pour les trois saisons susmentionnées. En ce qui concerne 2009-2010 et 2010-2011, la gratuité accordée figure en toutes lettres dans la convention pluriannuelle portant sur l'utilisation par le club de la patinoire des Vernets, signée par le club et par M. Manuel Tornare, au nom de la Ville. Par ailleurs, ladite convention prévoit la possibilité de renouveler, sur une base annuelle, la décision d'octroyer la gratuité.

Mise en place rapide, en collaboration avec l'Etat, d'une démarche permettant une étude des besoins en glace et des options en vue de la construction d'une nouvelle patinoire

Le Service des sports a achevé l'étude des besoins en glace en janvier 2011. Elle conclut au fait qu'il manque 30% de surface de glace à l'échelle du canton pour satisfaire tous les besoins.

Lancement d'un groupe de travail en vue de construire une nouvelle patinoire, prioritairement sur le site des Vernets

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises durant le premier semestre 2011. Le 28 juin, deux délégations du Conseil d'Etat et du Conseil administratif, représenté par MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan, ont décidé de retenir deux sites d'implantation pour la nouvelle patinoire. Il s'agit de Trèfle-Blanc, situé sur la commune de Lancy, et le site des Vernets. Des études complémentaires de faisabilité se déroulent actuellement. Elles devront être achevées le 30 septembre 2011. Sur cette base, les deux délégations retiendront un site de manière définitive.

Dépôt d'un crédit d'étude pour examiner la construction de «sky boxes», sur la base de travaux estimés à 8 millions de francs

Le Conseil municipal a voté, le 20 avril 2011, la proposition PR-835 qui prévoit d'investir 7,5 millions de francs pour rénover la patinoire des Vernets. Cette proposition comporte trois volets:

- création d'une tribune provisoire destinée à augmenter le nombre de places VIP et, par conséquent, les recettes de billetterie du GSHC. Ce projet remplace celui des «sky loges», abandonné en concertation avec le club. Les travaux se déroulent actuellement;
- création d'une zone «lounge»;
- rénovation des vestiaires.

Inscription au budget 2011 d'une subvention ordinaire de 500 000 francs au bénéfice de l'association Genève Futur Hockey

Cette somme est destinée à être versée dans le cadre d'un contrat de prestations conclu entre la Ville, l'Etat et Genève Futur Hockey pour la période 2011-2014. Le Conseil municipal a voté cette subvention le 13 décembre 2010, tout en l'assortissant d'une résolution: la résolution R-141 qui demande à l'exécutif de ne libérer cette somme qu'à quatre conditions:

- la présentation des comptes détaillés 2009 de Genève Futur Hockey, avalisés par une assemblée générale et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de la SA;
- la signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville de Genève et l'Etat;
- la présentation d'une convention entre les clubs HC Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève-Servette Hockey Club Mouvement juniors;
- la présentation d'un *business plan* démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif.

Pour l'heure, les comptes 2009 sont révisés, depuis le 15 décembre 2010, et ont été approuvés par une assemblée générale le 23 mars 2011. Le contrat de prestations a été signé par les trois parties, le 24 mai 2011. Genève Futur Hockey a fourni un *business plan* qui a été approuvé par le Conseil administratif, le 23 mars 2011. En revanche, aucune convention n'a encore été conclue entre Genève Futur Hockey, le HC Trois-Chêne et le CP Meyrin.

En tout état de cause, cette subvention ne pourra pas être versée avant que le Grand Conseil ait adopté le projet de loi 10835, qui ratifie le contrat de prestations mentionné ci-dessus et autorise l'Etat à verser, lui aussi, une subvention de 500 000 francs à Genève Futur Hockey dans ce cadre.

Inscription au budget 2011 d'une subvention extraordinaire de 500 000 francs au bénéfice de l'association Genève Futur Hockey

Le Conseil administratif a inscrit cette subvention extraordinaire dans son projet de budget 2011. Le 13 décembre 2010, le Conseil municipal a refusé de la voter. Il a souhaité que le Conseil administratif revienne avec cette proposition une fois les conditions énumérées dans la résolution R-141 seraient remplies.

C'est cette subvention extraordinaire de 500 000 francs qui fait l'objet de la présente proposition de crédit.

Depuis décembre 2010, l'association Genève Futur Hockey a entamé plusieurs démarches visant à satisfaire aux exigences conjointes du Conseil municipal et du Conseil administratif. Aujourd'hui, toutes les conditions contenues dans la résolution R-141 que Genève Futur Hockey pouvait remplir sans dépendre d'autres acteurs l'ont été:

- les comptes 2009 sont révisés et avalisés par une assemblée générale, qui s'est tenue le 23 mars 2011;
- le contrat de prestations liant la Ville de Genève, l'Etat et Genève Futur Hockey pour la période 2011-2014 a été signé le 24 mai 2011;

- le *business plan* de Genève Futur Hockey a été fourni en mars au Conseil administratif, qui l'a avalisé le 23 mars 2011.

Trois des quatre conditions contenues dans la résolution R-141 sont donc remplies. La quatrième, soit la conclusion d'une convention entre les principaux clubs genevois de hockey sur glace, ne l'est pas encore. Un tel document, que le Conseil administratif appelle de ses vœux, ne peut être obtenu sans l'accord de toutes les parties. Genève Futur Hockey ne porte donc pas seul la responsabilité de l'absence d'accord. La dégradation du climat dans lequel évolue le hockey genevois est imputable, dans des proportions difficiles à estimer, à l'ensemble de ses acteurs.

Aujourd'hui, les difficultés financières du Genève-Servette Hockey Club ne se sont pas encore estompées. Et, par ricochet, Genève Futur Hockey a un besoin pressant de cette subvention extraordinaire. En effet, elle est destinée à apurer une partie de la dette que Genève Futur Hockey a contractée à l'égard du GSHC, qui en sera le bénéficiaire final. Or cette somme est nécessaire pour que le club équilibre ses comptes 2010-2011.

Par ailleurs, le Fonds intercommunal exige que la Ville ait versé la totalité des sommes promises pour libérer sa propre subvention de 550 000 francs à Genève Futur Hockey, sur laquelle compte le club pour équilibrer ses comptes de la saison 2009-2010.

Comme l'énumération des engagements déjà réalisés par la Ville le démontre, notre municipalité est déjà allée très avant dans le sauvetage du GSHC et de Genève Futur Hockey. Elle a notamment versé une subvention extraordinaire de 750 000 francs à Genève Futur Hockey et investi 7,5 millions de francs dans la rénovation de la patinoire des Vernets. Elle a également voté, en décembre 2010, une subvention de 500 000 francs destinée au seul fonctionnement futur de Genève Futur Hockey, à l'exclusion de toute autre utilisation, et dont le versement est prévu dans le cadre restrictif d'un contrat de prestations.

Il s'agit aujourd'hui de considérer que chacun des soutiens apportés n'a de sens qu'accompagné des autres: GSHC a besoin de la totalité des sommes promises en juin 2010 pour se maintenir à flots et obtenir sa licence pour cette saison et la suivante; Genève Futur Hockey a besoin d'un club professionnel pour justifier sa mission première – former la relève du hockey genevois – et bénéficier de l'engouement qu'une telle équipe génère.

Par conséquent, le Conseil administratif propose d'accorder le crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs à Genève Futur Hockey. Les approximations et manquements administratifs observés au cours des années précédentes sont en passe d'être résorbés: le 23 mars 2011, une assemblée générale a enfin approuvé les comptes révisés et les statuts de l'association. Le 4 mai de la même année, une seconde assemblée générale s'est tenue.

Parallèlement à cela, le Conseil administratif s'engage à poursuivre ses efforts afin que les clubs genevois parviennent à s'entendre et que Genève Futur Hockey regroupe la plupart d'entre eux, voire tous. Il entend ainsi convaincre l'association de modifier ses statuts, en y supprimant notamment le droit de veto accordé au membre

du GSHC siégeant au comité. Cette modification devrait participer, à moyen terme, à rétablir la confiance entre les clubs.

Par ailleurs, lorsque le contrat de prestations liant la Ville, l'Etat et Genève Futur Hockey sera entré en vigueur, il offrira aux collectivités publiques un outil de contrôle extrêmement efficace des activités de l'association, qui sera contrainte d'atteindre un certain nombre d'objectifs, sous peine de sanctions financières. Ce contrôle devrait, lui aussi, dissiper la méfiance des clubs genevois.

Attendre la conclusion d'une convention entre les principaux clubs genevois, objectif hautement souhaitable, risquerait de mettre en péril l'objectif que visent les collectivités publiques, et en particulier la Ville de Genève, depuis qu'elles ont décidé d'aider le GSHC SA et Genève Futur Hockey à surmonter leurs difficultés financières: profiter d'une situation de crise afin d'élaborer, pour la première fois à Genève, une véritable politique de formation de la relève applicable au hockey, dans un premier temps, mais ayant pour vocation de s'étendre aux autres sports.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif a décidé, lors de la séance du 3 août 2011, de soumettre au Conseil municipal une demande de crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.